

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N ° CS1784

présenté par

M. Isaac-Sibille, Mme Darrieussecq, Mme Bergantz, M. Turquois et M. Philippe Vigier

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.